

# À L'HEURE INTERNATIONALE

Volume 28, numéro 4, novembre 2015

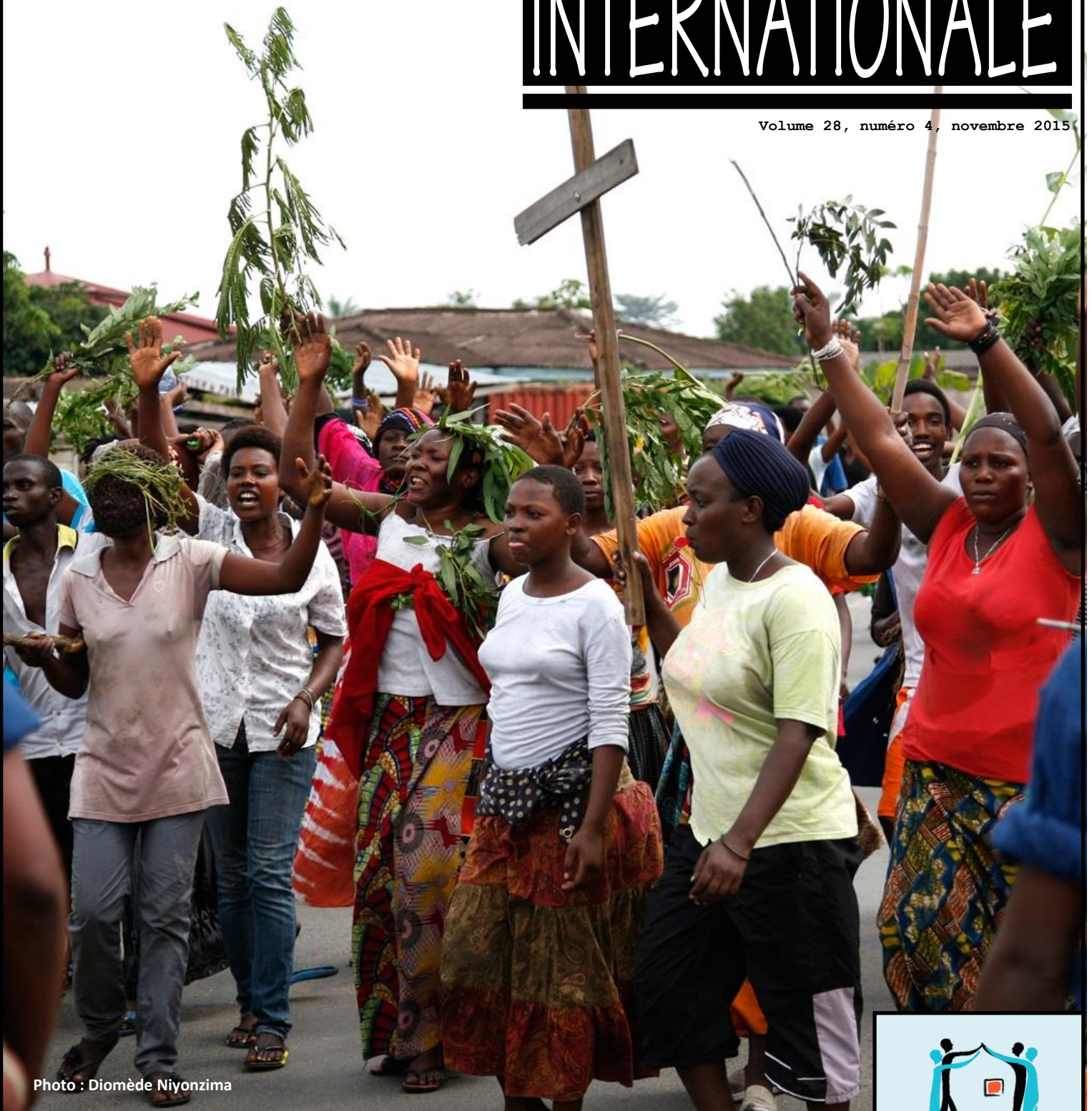


Photo : Diomède Niyonzima

comprendre ailleurs pour agir ici

[www.credil.qc.ca](http://www.credil.qc.ca)



CRÉDIL  
Comité régional d'éducation  
pour le développement international  
de Lanaudière

## SOMMAIRE

Journées québécoises de la  
solidarité internationale 2015 .....3

Cachez ce niqab  
que je ne saurais voir .....4

Intégration de réfugiés en région .....7

2 et 3 novembre 2015 :  
1431 groupes ont fermés leurs portes ..8



À l'heure internationale est le journal des membres du CRÉDIL. Il est publié quatre fois par année. Le CRÉDIL laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs textes.

## RÉDACTION

José Leclair, Gabriella Rousseau,  
Audrey-Paule Ledoux,  
Jean Duchesneau.

CONCEPTION ET MISE  
EN PAGE

Annie Demers

## RÉVISION DES TEXTES

Lucie Aucoin

POUR NOUS ENVOYER VOS  
ARTICLES ET/OU VOS DONNS :

CRÉDIL  
200, de Salaberry  
Joliette, QC, J6E 4G1  
Tél.: (450) 756-0011 Téléc.: (450) 759-8749  
Courriel : info@credil.qc.ca  
No de charité : 11886 9452

*Contribution financière  
à la production de ce bulletin :*

Relations  
internationales,  
Francophonie  
et Commerce extérieur  
Québec

Immigration,  
Diversité  
et Inclusion  
Québec

## ÉDITORIAL

## Entre la peur et le désir de rencontrer l'autre

La crise syrienne conjuguée aux attentats de Paris a plongé le Québec dans une crise existentielle. Des débats interminables autour de la question d'accueillir ou non les réfugiés syriens font rage dans les médias.

Une partie de la population exprime sa peur. Cette peur se manifeste par des arguments du type : « on n'est pas prêts », « c'est trop vite », « on veut pouvoir choisir les réfugiés », « on ne veut pas de musulmans », « notre sécurité est menacée », etc. La peur de l'autre, que nous ne connaissons que par l'entremise de tiers et par le sensationnalisme des médias, est bien réelle et elle est légitime tant et aussi longtemps que nous sommes capables de l'appivoiser et surtout de la dépasser. Sinon, cette peur qui peut devenir malade sert plutôt de prétexte pour nous conforter dans notre ignorance, nous inciter au repli sur soi, voire nous enfoncer dans quelque chose de plus pathologique : la xénophobie ou même l'islamophobie.

Heureusement qu'il y a aussi une autre partie de la population qui manifeste de la solidarité envers ces personnes; des hommes, des femmes, des enfants, des aînés qui n'ont pas choisi ce qui leur arrive! Ici au CRÉDIL nous recevons actuellement un flux intense d'expression de solidarité. Le téléphone ne déroutait pas : des personnes et des organismes nous contactent car ils désirent poser un geste pour ces réfugiés que nous attendons à Joliette.

Cette situation me rappelle ce que nous avons entendu en 2008 lors de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Ceci m'indique que nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir pour que notre société moderne et laïque émerge vers des communautés interculturelles capables de s'assumer.

Le CRÉDIL, dans sa mission d'éducation à la solidarité, est préoccupé par ce qui se passe actuellement dans notre société. Chaque jour des enfants réfugiés souffrent de la faim. L'hiver approche dans les camps et leur situation risque fort de se détériorer. C'est pourquoi j'aimerais rappeler à nos lecteurs certains paramètres qui prévalent dans la sélection de réfugiés au Canada. Ces informations sont tirées d'une déclaration du Conseil canadien pour les réfugiés suite aux attentats de Paris :

- Les réfugiés sont des personnes qui fuient la violence et qui sont en quête de sécurité. Ils ne sont pas une menace pour notre sécurité.
- Les réfugiés qui sont accueillis par le Canada sont soumis à des contrôles de sécurité rigoureux. Ils doivent aussi être recommandés soit par le Haut-Commissariat aux réfugiés, soit par les groupes de parrainages privés qui recommandent souvent des membres de leur famille.
- Chaque jour des milliers de personnes autres que des réfugiés entrent au Canada. Il est injuste d'isoler les réfugiés pour s'en méfier.
- Les individus qui ont commis des attentats terroristes au Canada au cours des dernières années sont nés au Canada.

Si nous voulons rejeter la violence et l'incitation à la haine et à la division, l'une des façons les plus efficaces est d'ouvrir nos portes aux réfugiés.

José Leclair  
Coordonnatrice du CRÉDIL

À l'heure internationale est aussi disponible en **format pdf**. Si vous souhaitez ne plus recevoir la version imprimée, veuillez nous en aviser en écrivant à [info@credil.qc.ca](mailto:info@credil.qc.ca)

À l'heure internationale





# JOURNÉES QUÉBÉCOISES de la SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Une 19<sup>e</sup> édition pour les JQSI dans Lanaudière

À tous les ans, les Journées québécoises de la solidarité internationale (JQSI) sont une vitrine incontournable pour le CRÉDIL. Ces dix journées témoignent de l'importance de parler de la solidarité internationale et de démontrer le travail des organisations de coopération internationale, ici comme ailleurs. Sous le titre «Toutes ensemble», la campagne 2015 a porté sur la force de la mobilisation des femmes et de leur participation dans le développement d'un monde plus égalitaire et équitable.

Le CRÉDIL a donc présenté dix activités pour permettre aux Lanaudoises et Lanaudois de se sensibiliser à l'égalité entre les femmes et les hommes. Près de 300 personnes ont été rejointes par les activités qui se sont déroulées à Joliette, et c'est près de 450 jeunes rejoints par des animations dans les écoles secondaires! Le CRÉDIL a aussi été sur les ondes du M 103,5 tôt le matin pour diffuser le message des JQSI et parler de quelques activités de la programmation. En voici quelques-unes!

L'exposition du CRÉDIL «**Femmes en changement : portrait du Pérou**» était présentée à l'atelier Pinturlute d'Annie Durette. Elle illustre en photos différentes facettes du rôle de la femme dans la société péruvienne, en donnant la parole à des femmes et des hommes aux profils et âges divers.

Les stagiaires **Québec sans frontières** de l'été 2015 ont préparé deux soirées de présentation de leurs réalisations et apprentissages sur le terrain, ainsi qu'un clin d'œil au quotidien des femmes dans les communautés visitées au Togo et au Bénin.



Crédit : organisation Too Young To Wed



L'exposition «**QuébécoisEs, musulmanEs... et après?**» exposait 24 portraits de personnes musulmanes, dans la bibliothèque du Cégep régional de Lanaudière à Joliette. Présentée par le Centre justice et foi et l'organisme LaVoiedesFemmes, ce fut un bel outil de sensibilisation pour démystifier les préjugés et démontrer la diversité musulmane au Québec.

L'auteure **Samia Shariff** était en conférence pour nous offrir le vibrant témoignage de sa vie passée dans la peur et la douleur. À même les faits saillants de sa vie, Mme Shariff a soulevé la question du mariage forcé des jeunes filles et de l'injustice envers les femmes.

Enfin, le CRÉDIL a accompagné Diomède Niyonzima dans la présentation de son exposition de photographies «**Le courage au féminin**». Près de 30 photos ont illustré la force et le courage de son peuple d'origine en mouvement contre l'injustice et les inégalités.

Merci aux différents partenaires et collaborateurs qui ont contribué à cette édition des JQSI, et merci aux nombreux participants et visiteurs. Nous donnons rendez-vous aux Lanaudoises et Lanaudois pour une édition spéciale des JQSI en novembre prochain à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire du CRÉDIL!

# CACHEZ CE NIQAB QUE JE NE SAURAI VOIR

Texte de Audrey-Paule Ledoux



Le port du niqab est un sujet très controversé dans les sociétés occidentales. Ce fut d'ailleurs un des sujets choc lors de la récente campagne électorale fédérale. Source de distraction pour s'éloigner des autres enjeux sociaux importants ? Peut-être. Toutefois, il n'en reste pas moins que les idéaux d'égalité et d'intégration de plusieurs Canadiens et Canadiennes sont ébranlés par le sujet. À cet effet, on peut distinguer deux principaux courants de pensée concernant l'égalité entre les sexes. Très brièvement, on peut les résumer ainsi : d'un côté on expose que pour être égales aux hommes et exercer librement leurs droits, les femmes doivent se libérer du tissu qui les cache et les opprime. Donc, si on en empêche le port en public, on aide les femmes à s'émanciper et celles qui font le choix de le garder coûte que coûte doivent en assumer les conséquences. Maintenant qu'elles sont en Occident, elles ont le droit de l'enlever, alors que c'était interdit dans leur pays. De l'autre côté, on considère plutôt que pour assurer l'égalité, les femmes doivent avoir le choix de se voiler sans que ceci n'ait d'impact sur l'exercice de leurs autres droits. Elles peuvent ainsi prendre part à la vie publique sans avoir à choisir de renier leurs valeurs religieuses profondes.

C'est l'interdiction d'exercer ses droits tout en portant le niqab qui est opprimant, et non pas le niqab en soi. Outre l'aspect de l'égalité, il y a la notion d'intégration à la culture d'accueil qui entre en jeu.

À cet effet le discours dominant véhiculé par les « contres » est le suivant : si la femme musulmane fait le choix de vivre au Canada, elle doit accepter de se conformer au mode de vie canadien, ce qui implique de retirer le niqab quand on lui exigera de le faire, notamment lors de moments officiels.

Dans un sondage effectué auprès des québécois en mars 2015, il est ressorti que 93%<sup>1</sup> des Québécois et Québécoises étaient contre le port du niqab lors de la cérémonie d'assermentation de citoyenneté. La controverse a surgi dans les médias suite à la présence d'une femme arborant le niqab lors de son serment de citoyenneté en février 2015. En effet, Mme Zunera Ishaq a contesté une Politique gouvernementale, issue d'un règlement, qui interdisait le port du niqab lors de la cérémonie d'assermentation de citoyenneté, car ceci contrevenait à ses croyances religieuses protégées par la Charte canadienne des droits et libertés. La cour fédérale lui a donné raison. Le gouvernement conservateur est ensuite allé en appel. La cour d'appel a réaffirmé la décision de la cour fédérale. Récemment, avant les élections fédérales, elle a donc pu prêter serment avec le niqab et obtenir sa citoyenneté. Suite à la décision des juges et s'insérant dans la controverse au sein des médias, Mathieu Bock Côté, qu'on connaît comme un nationaliste de droite, est même allé jusqu'à s'indigner du « fanatisme » des juges concernant la question : « Mais les juges ne sont pas fous.

Ils sont fanatiques. Ils croient au multiculturalisme à la manière d'une religion politique. »<sup>2</sup>

Nous sommes tous et toutes bombardé(e)s par les opinions divergentes des éditorialistes, des politiciens, blogueurs et autres. Dans ce contexte, comment pouvons-nous nous faire notre propre idée sur le sujet? Qui a raison, qui a tort? Malheureusement (ou heureusement!), je ne vous offrirai pas ici une réponse claire et nette sur le sujet. Justement, parce qu'il est préoccupant de voir à quel point tout le monde a son opinion, sans nécessairement prendre le temps de considérer tous les aspects en cause.

D'ailleurs, certains n'hésitent pas à véhiculer leurs propos d'une manière empreinte de violence. Donc, je vous propose ici une amorce de réflexion qui tente de s'éloigner des propos enflammés et spontanément véhiculés dans les médias, notamment les médias sociaux. Pour ce faire, je vous résumerai d'abord les arguments de Zunera Ishaq et du ministre de la citoyenneté et de l'immigration tels qu'ils ont été rapportés dans le jugement de la cour fédérale. Dans un deuxième temps nous allons voir les articles de la Charte canadienne des droits et libertés qui sont le plus souvent invoqués dans des situations semblables. Dans un dernier temps, nous verrons si les juges sont aussi fanatiques que le prétend M. Bock-Côté, précité.

En tant que musulmane sunnite de l'école de pensée hanafite, les croyances religieuses de Zunera Ishaq l'obligent à porter le niqab lorsqu'elle est en public.



Elle s'est donc opposée à l'obligation de retirer son niqab lors de la cérémonie de citoyenneté. Selon elle, ceci contrevient à ses droits prévus dans la Charte « [...] puisqu'il faut abandonner soit ses croyances religieuses, soit son rêve de devenir citoyenne, un rêve pour lequel elle a déjà fait de grands sacrifices. »<sup>3</sup> De plus, elle considère que la Politique est discriminatoire puisqu'elle permet de perpétuer les stéréotypes et les préjugés envers les femmes musulmanes. Elle soutient aussi qu'elle a déjà retiré son niqab devant une agente pour confirmer son identité avant qu'elle passe l'examen de citoyenneté.

Ainsi, selon elle, il n'est pas utile de retirer son voile pour s'identifier publiquement pendant le serment, qui dure environ une minute. Mme Ishaq propose d'autres solutions, qui ne porteraient pas atteinte aux droits des femmes dans sa situation, comme de prononcer le

serment de ces femmes en privé devant une agente ou une juge ou de leur faire porter un microphone pour s'assurer qu'elles ont bel et bien récité le serment. Finalement, elle mentionne que « [la priver de sa citoyenneté] tant et aussi longtemps qu'elle porte le niqab lui donne le sentiment d'être dénuée de valeur et de ne pas faire partie de la famille canadienne. »<sup>4</sup>

À l'opposé, le ministre de la citoyenneté et de l'immigration croit que « la citoyenneté est un privilège, et non un droit. »<sup>5</sup> Il considère que Mme Ishaq doit assumer les conséquences de son refus, mais qu'elle peut tout de même continuer à bénéficier des avantages que lui procure son statut de résidente permanente. L'objectif de la Politique du gouvernement est de s'assurer que tous les candidats à la citoyenneté récitent le serment à voix haute lors de cet acte public, ce qui ne peut être fait si la femme porte le niqab.

Comme accommodement, le gouvernement avait proposé à Mme Ishaq de s'asseoir à la première rangée, à côté d'une femme, pour ne pas que les hommes présents voient son visage.

Pour prendre sa décision, la cour fédérale considère, entre autres, « [qu']il serait impossible, non seulement pour une femme portant le niqab, mais aussi pour une personne muette ou un moine ayant fait vœu de silence, d'obtenir la citoyenneté. »<sup>6</sup> Elle indique aussi que c'est la signature du candidat sous le texte du serment qui est la preuve requise et non le fait de voir la personne réciter le serment. La cour ne se prononce pas réellement sur l'application des droits prévus dans la Charte, car elle considère que le règlement est clair et qu'il n'impose pas l'exigence du prêt du serment à voix haute. Le gouvernement ne peut donc pas demander le retrait du niqab, sous prétexte qu'il doit s'assurer que le serment est fait à voix haute.

Toutefois, comme Mme Ishaq a soulevé ses droits prévus dans la Charte, il est quand même pertinent de voir ce dont il s'agit. Les articles qui sont le plus souvent invoqués dans ce genre de causes sont les articles 2a) et 15(1) qui énoncent que les libertés de conscience et de religion font partie des libertés fondamentales et qu'il est interdit de discriminer quelqu'un en fonction de sa race, son origine nationale ou ethnique, sa couleur, sa religion, son sexe, son âge ou ses déficiences mentales ou physiques.<sup>7</sup> Toutefois, il faut savoir qu'il est possible d'y déroger en invoquant l'article 1 de la Charte. Donc, le gouvernement a la possibilité de faire des lois qui portent atteinte aux droits fondamentaux, mais ceci doit être justifié par un objectif urgent et réel et il doit porter une atteinte minimale au droit fondamental qu'il touche. Dans le cas qui nous intéresse, on peut donc se questionner sur l'interdiction totale de porter le niqab lors du serment de citoyenneté... (Je ne m'étendrai pas sur le sujet, car ceci pourrait faire l'objet d'un article complet!)



Quant à savoir si les juges adhèrent aveuglément au multiculturalisme, je ne le crois pas. J'ai d'ailleurs un exemple concret à vous présenter, où des juges se sont prononcés contre le port du niqab. En effet, dans une cause impliquant une femme victime d'agression sexuelle qui voulait témoigner en portant le niqab<sup>8</sup>, la majorité des juges de la Cour suprême ont exprimé leur désaccord quant au fait de permettre le port du niqab dans tous les types de témoignages d'un procès. Toutefois, ils considèrent qu'il ne doit pas être interdit dans toutes les circonstances. Dans cette affaire, les deux droits qui s'affrontaient étaient le droit de religion de la victime et le droit à un procès juste et équitable de l'accusé. La Cour a décidé qu'il était primordial d'éloigner tout risque d'erreur judiciaire et qu'ainsi, il fallait voir le visage du témoin pour évaluer correctement sa crédibilité et pouvoir interpréter son langage non-verbal.

Cette décision a été contestée par plusieurs juristes, notamment car l'interdiction de porter le niqab lors d'un tel procès pourrait décourager un grand nombre de femmes victimes à dénoncer leur agresseur, contraintes à choisir entre porter plainte ou respecter leurs valeurs religieuses. Ceci peut donc accentuer leur stigmatisation et leur isolement.

**« ...je crois qu'au-delà des opinions tranchées sur le sujet, on devrait faire plus de place à la nuance. »**

Alors sommes-nous pour ou contre le port du niqab lors de moments officiels? Pour ma part, je crois qu'au-delà des opinions tranchées sur le sujet, on devrait faire plus de place à la nuance. Non pas pour se taire et assister aux débats sans y participer, mais plutôt pour

savoir se détacher, réfléchir et mesurer les arguments pour et contre propres à chaque situation. Penser par soi-même et considérer avant tout l'être humain sous le tissu.

Car on l'oublie trop souvent, cette personne unique et complexe à propos de qui tout le monde s'indigne et, malheureusement, de façon parfois très violente. En terminant, j'aimerais vous laisser sur un extrait d'un article de Francis Dupuis-Déri, professeur de science politique, paru dans le Devoir, qui souligne les paradoxes entourant les controverses à propos de la femme voilée : « La femme voilée serait, nous dit-on, sous l'emprise totale de son mari, son père ou son frère. Or elle parvient à se substituer à son oppresseur pour qu'on la stigmatise, elle ! Trop fort ! C'est elle qu'on épingle, critique, attaque, insulte dans la rue et les réseaux sociaux et qu'on veut priver d'opportunité de travail, pour son bien, pour l'émanciper. En fait, le patriarcat, c'est elle ! »<sup>9</sup>

## SOURCES

### Photos :

Zunera Ishaq : <http://news.nationalpost.com/news/canada/zunera-ishaq-may-get-to-vote-as-court-rejects-government-motion-to-stay-niqab-decision>  
Zunera Ishaq, portant le niqab. <http://blogs.theprovince.com/tag/oregon-state-university/>

### Références :

- 1-Stéphanie Levitz, « *Les Québécois opposés au niqab dans les cérémonies de citoyenneté* », 24 septembre 2015, Le Devoir, <http://www.ledevoir.com/politique/canada/451022/sondage-les-quebecois-opposes-au-niqab-dans-les-ceremonies-de-citoyennete>
- 2-Mathieu Bock-Côté, « *Niqab : Les juges sont-ils fous?* », 16 septembre 2015, Le journal de Montréal, <http://www.journaldemontreal.com/2015/09/16/niqab-les-juges-sont-ils-fous>
- 3- *Ishaq c Canada (Citoyenneté et immigration)*, 2015 CF 156 au para 23. <https://www.canlii.org/fr/ca/cfpi/doc/2015/2015cf156/2015cf156.html?searchUrlHash=AAAAQA6SXNoYXEgYyBDYW5hZGEGKENpdG95ZW5uZXTDqSBldCBpbW1pZ3JhdGlvbiksIDIwMTUgQ0YgMTU2IAAAAAAB&resultIndex=1>
- 4- *Ibid*, au para 27.
- 5- *Ibid*, au para 39.
- 6- *Ibid*, au para 61.
- 7- *Charte canadienne des droits et libertés*, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R-U), 1982, c 11. <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>
- 8- *R c N.S.*, 2012 CSC 72. <https://www.canlii.org/fr/ca/csc/doc/2012/2012csc72/2012csc72.html?searchUrlHash=AAAAQAVUiBijE4uUy4sIDlwMTIqQ1NDIDcyAAAAAE&resultIndex=1>
- 9- Francis Dupuis-Déri, « *Je veux être une femme voilée* », 30 septembre 2015, Le Devoir, <http://www.ledevoir.com/societe/ethique-et-religion/451285/je-veux-etre-une-femme-voilee>

# Intégration de réfugiés en région : L'OEUF OU LA POULE !

Texte de Jean Duchesneau

Dans sa chronique du 30 octobre dernier dans *Le Devoir*, intitulée " Exode canadien pour les réfugiés de Québec" Isabelle Porter laisse entendre que: "Au-delà des difficultés linguistiques, beaucoup partent pour l'Ontario parce qu'ils échouent à passer leur permis de conduire au Québec." L'intégration des réfugiés népalais à Joliette et dans d'autres régions du Québec, n'est pas plus reluisante. Après 5 années de soutien à l'intégration de réfugiés népalais par le CRÉDIL (Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière), qui est un des 13 organismes du Québec certifié par le MIDI (ministère de l'Immigration de la diversité et de l'inclusion) pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées et immigrantes, la plupart d'entre eux ont migré vers l'Ontario faute d'accès à l'emploi. Afin d'accueillir adéquatement des réfugiés allophones syriens et les retenir à long terme en région, un bilan de l'expérience népalaise s'impose.

Avant leur départ vers l'Ontario, les réfugiés bhoutanais d'origine népalaise témoignent du fait que le soutien à l'accès aux services de première nécessité (logement, nourriture, santé, services), est bien assuré par le CRÉDIL. Toutefois, les critères d'embauche ou l'accès à une formation qualifiante rendent l'accès au marché du travail (qui n'est pas du ressort du CRÉDIL), très problématique. Cela leur semble une montagne infranchissable.

C'est tellement compliqué au Québec, rapportent 13 réfugiés en transit vers l'Ontario, que l'espoir de trouver un emploi s'éteint au même rythme que la motivation à la francisation. Un réfugié népalais, engagé avec beaucoup de motivation dans ses deux années initiales de francisation et disons-le, qui peut s'exprimer d'une manière très fonctionnelle en français, rêve de devenir mécanicien. À la Commission scolaire, on lui exige d'atteindre le niveau de français de Sec III avant de s'engager dans son DEP.

Après deux années et demie d'efforts, contraint sur un banc d'école à 43 ans, celui-ci conclut à la blague que "si la tendance se maintient, je serai diplômé en mécanique à l'âge de 99 ans". Il a quitté pour l'Ontario où il pourra facilement obtenir sa formation et avoir accès à un emploi. De son côté, une réfugiée népalaise de 22 ans s'est vue refuser l'accès à un cours de coiffure, car la préposée d'Emploi-Québec jugeait (arbitrairement) que son français était insuffisant pour entreprendre une telle formation. La plupart des employeurs sont aussi inflexibles et peu sensibilisés à la problématique des réfugiés. Un abattoir en pénurie de main-d'œuvre, exige à l'embauche de ses travailleurs d'usine le diplôme académique de SEC III. La plupart des immigrants allophones sont refusés parce que leur français n'est pas celui d'un niveau Sec III, même si dans leur pays d'origine, ils possédaient des qualifications équivalentes et même supérieures.

Les deux clés de l'intégration des immigrants au Québec sont la francisation et l'accès à l'emploi. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'immigrants allophones, en particulier ceux de souche non latine pour qui l'acquisition des compétences langagières est très ardue, ceux-ci se découragent et perdent leur motivation. Ils attendent que leur "temps soit fait" pour migrer vers d'autres provinces dont l'Ontario qui offre un accompagnement beaucoup plus flexible vers l'emploi en s'accommodant d'une capacité de communication en Anglais beaucoup plus élémentaire que ce qui est exigé en français au Québec.



Photo : Gracieuseté

Suite page 8

Nous croyons qu'il est impératif de sortir de cet absurde paradoxe; ne serait-il pas possible de compléter sa francisation tout en travaillant ou en étant en formation professionnelle? Il est temps selon nous d'une part que les instances gouvernementales, scolaires et municipales démontrent une volonté politique visant à faciliter le cheminement des réfugiés dans les méandres bureaucratiques.

D'autre part, une sensibilisation des employeurs nous semble nécessaire afin de leur permettre de tirer profit d'une main-d'œuvre très motivée. Il ne s'agit pas d'abaisser les standards, mais plutôt de faciliter l'intégration des immigrants à la société d'accueil. Enfin, nous croyons qu'à l'instar des besoins de première nécessité, un accompagnement particulier devrait être offert aux réfugiés vers le marché du travail.

C'est pourquoi, le CRÉDIL veut interpeller tous les acteurs qui interviennent auprès des nouveaux arrivants pour que les actions d'intégration soient mieux coordonnées et que des représentations soient faites auprès des ministères concernés afin que le « système » soit plus flexible et mieux adapté aux réalités des personnes immigrantes. Si on arrive dans la province voisine à intégrer ces personnes plus rapidement, pourquoi pas chez nous, au Québec !



Comment peut-on introduire le bilan d'une mobilisation historique, sans précédent, jamais vu pour le mouvement communautaire ? Car c'est bien de cela dont on parle, pensez-y : pendant deux jours, 1431 organismes ont fermés leurs portes, ont fait la grève, ont interrompu leurs activités et ont participé à des actions organisées aux quatre coins du Québec ! WOW !

À tous les niveaux, des solidarités se sont créées au sein du mouvement communautaire mais aussi plus largement avec les organisations alliées. Plusieurs organisations syndicales ont d'ailleurs appuyé le mouvement par voie de communiqué et/ou par leur présence lors des actions. Des associations étudiantes ont aussi donné leur appui; à Québec 5000 étudiantes et étudiants ont débrayés. Des députés et candidats se sont aussi déplacés aux différents rassemblements; ajoutons que le Parti Québécois et Québec Solidaire ont officiellement appuyé les revendications des groupes.

### Une participation exceptionnelle !

En l'espace de 2 jours, plus de 12 000 personnes ont été mobilisées dans les actions (et ce chiffre est conservateur) : au moins 5 000 personnes étaient à la marche de Montréal, 700 à Terrebonne, 500 à St-Clet, 350 à Laval, 800 à Québec, 200 à Longueuil, 450 à Gatineau, 650 à Sherbrooke, 400 à Saguenay, 250 à Saint-Félicien, 200 à Rouyn, 400 à Saint-Jérôme, 170 à Rimouski, plus de 100 à Saint-Agathe des Monts, plus de 700 dans les manifestations de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

### Des gains ?

Nous le savons, les gains quant à nos revendications, ne peuvent être évalués si rapidement après des actions. Cela dit, nous avons gagné beaucoup ces derniers jours, à commencer par la visibilité de la vitalité de notre mouvement ! Personne ne peut dire aujourd'hui que la résignation, face au régime d'austérité permanente, a atteint le communautaire. Au contraire. Toutes et tous avons démontré à quel point nous sommes ensemble, forts et solidaires pour un meilleur financement du communautaire ainsi que pour des services publics et des programmes sociaux de qualité !

L'autre gain majeur aura été la sensibilisation de la population. Partout, les médias ont parlé de nous. La couverture médiatique a été exceptionnelle.

Quant aux ministres interpellés par nos actions, soit Sam Hamad et Lucie Charlebois, leurs propos suite à nos actions, par les médias et à l'Assemblée nationale, laissent voir une profonde incompréhension (ou insensibilité) face à la situation des groupes dont ils vantent pourtant les mérites lorsqu'il ne s'agit pas de les financer équitablement. La campagne *Je tiens à ma communauté > je soutiens le communautaire* et *Les droits ça se défend* n'ont pas dit leur dernier mot!

Source : TROCL